

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous allez pouvoir le lire, malgré ma longue absence au village, la vie continue.

A ce jour, après le traitement de l'eau par les UV, le chantier de l'assainissement et de l'isolation de la mairie débute grâce à la pugnacité de Jocelyne Audo et l'implication du conseil municipal.

J'espère regagner notre petit village rapidement et, d'ici là, prenez soin de vous.

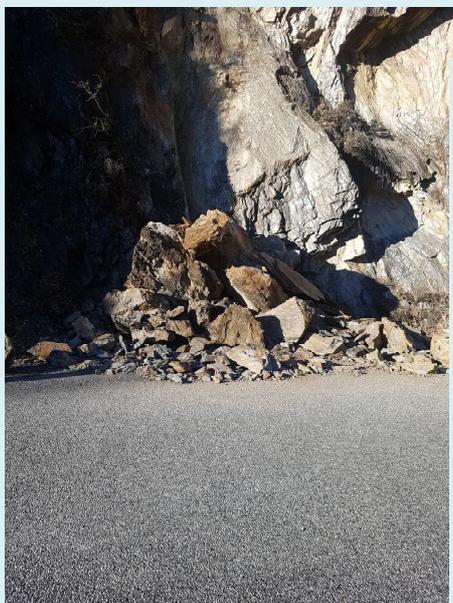
► Intempéries.... Pluie et Vent

Chute de pierres

Plus de peur que de mal...

Suite aux pluies diluviennes de ce début d'année, des blocs de pierres se sont décrochés de la montagne au départ de la montée de Larcacat sur la D 520.

Les services de la DDT 09 sont intervenus pour sécuriser l'endroit.



Chute d'arbre

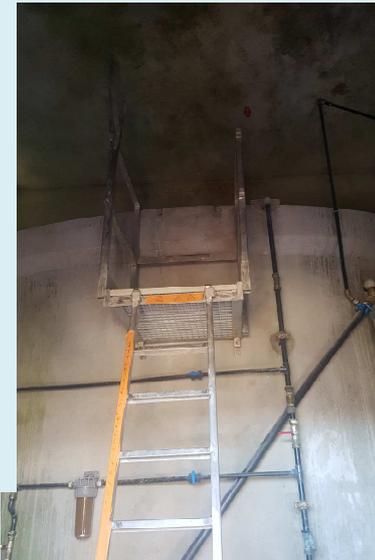


Un fort coup de vent a déraciné un arbre surplombant le cimetière.



AVANT : l'intérieur du château d'eau

Ancien système de traitement de l'eau par chloration, consistant à introduire un produit chloré dans l'eau afin de détruire les bactéries, les germes vivants et les matières organiques.



L'eau acheminée jusque dans nos habitations pouvait parfois être qualifiée comme ayant une « goût de Javel ». Cela est dû au chlore qui se lie aux matières organiques pour les éliminer. De cette réaction naissent les sous-produits de la chloration qui participent à ce goût que l'on retrouve de temps à autre.

APRES : nouveau système de traitement de l'eau

La nouvelle installation : la rampe de lampes UV est dans le long tube horizontal.



Le traitement ultraviolet

Qu'est-ce que c'est ?

Les eaux, quelles qu'elles soient, contiennent des micro-organismes – bactéries, virus ou parasites – dont certains peuvent provoquer des maladies plus ou moins graves. L'une des méthodes les plus efficaces pour réduire considérablement ce risque est la désinfection par rayonnement ultraviolet.

Le soleil émet une lumière invisible : les ultra-violets.

Il en existe trois types :

- ✓ UV-A (315-400 nm) : principalement responsables des taches pigmentaires et du bronzage, du vieillissement de la peau et des rides,
- ✓ UV-B (280-315 nm) : responsables entre autres des coups de soleil, des brûlures et des cloques...
- ✓ UV-C (100-280 nm) : utilisés ici pour le traitement de l'eau.

Les avantages du traitement UV

- ✓ Une solution de désinfection efficace et écologique, garantie sans produit chimique. Les UV-C sont germicides et éradiquent les micro-organismes comme les virus et bactéries.
- ✓ Les caractéristiques physico-chimiques de l'eau ne sont pas modifiées : le goût et l'odeur originelle de l'eau sont conservés.
- ✓ Souplesse d'utilisation et traitement instantané de l'eau.

Les effets des rayons UV-C sur l'ADN

Les rayons UV-C provoquent une altération de l'ADN des micro-organismes (virus, microbes) entraînant leur destruction.

► La vie à la Mairie

Conseil Municipal

Les derniers conseils sont en ligne sur le site internet de la mairie www.larcat.fr

- ✓ Conseil Municipal du 29 janvier 2022
- ✓ Conseil Municipal du 22 février 2022

Site Internet du village



Pour toutes démarches administratives (Etat-civil, pièces d'identité...) consultez le site officiel de Larcat : www.larcat.fr / démarches administratives / les démarches dans ma commune.

Procuration

Ce qui change en 2022 : Vous pouvez désormais donner une procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- * en ligne, avec le téléservice MaProcuration ;
- * avec le formulaire disponible sur internet ;
- * avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible à la gendarmerie.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la mairie www.larcat.fr : « démarches administratives / les démarches de ma commune / Elections »

Nouvelle carte d'électeur : un QR code pour accéder à toutes vos démarches



En vue de la prochaine élection présidentielle et des législatives de 2022, la nouvelle carte électorale de chaque électeur inscrit sur les listes électorales est dotée d'un QR code. En scannant ce QR code, vous accédez directement à l'ensemble des démarches utiles sur le site dédié aux élections du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez également consulter des informations générales sur les élections : rôle, finalité du vote et modes de scrutin.

A quoi sert ce QR code ?

Le QR code qui figure sur les nouvelles cartes électorales renvoie au site elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi facilement :

- ✓ Vérifier votre situation électorale,
- ✓ Trouver votre bureau de vote,
- ✓ Vous inscrire en ligne sur les listes électorales,
- ✓ Effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin,
- ✓ Vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Ce QR code est le même pour toutes les cartes et pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles. Il ne sert qu'à orienter l'utilisateur vers le portail internet dédié aux élections du ministère de l'Intérieur.

Sur la nouvelle carte électorale, votre numéro national d'électeur a été mis en valeur. Ce numéro est désormais nécessaire pour établir une procuration.

✚ A savoir : la nouvelle carte électorale vous sera remise au bureau de vote, le jour du scrutin.

► La vie au Village

Décoration de Noël

Pour le plus grand plaisir des enfants, un atelier « décorations de Noël » encadré par des bénévoles. L'après-midi s'est terminée par un goûter



Tournées de Pain



**Un nouveau service...
sur la place de la mairie tous
les mercredis et samedis vers
11 h retrouvez la boulangère :
pains frais, viennoiseries,
pâtisseries....**



Bienvenue

Un nouvel habitant a choisi de s'établir à Larcat. Nous souhaitons la bienvenue dans notre commune à M. Patrick BARRE.